

Amendes et cautions

Utilisation de chaussures proscrites (pas de semelles en caoutchouc noir dans la salle ou sur les tatamis)	25,00 €
Papiers, objets ou déchets jetés en dehors des poubelles	5,00 €
Introduction d'animaux dans les salles de sports et les vestiaires	12,50 €
Fumer dans l'enceinte du centre sportif	12,50 €
Occupation de salle cédée ou modifiée sans accord préalable du gestionnaire	25,00 €
Matériel non rangé	12,50 €

Remarque

⋮

Les personnes, qui, par leur comportement, nuisent à la bonne tenue et au bon fonctionnement du centre sportif, ou qui ne respectent pas le ROI et les recommandations qui leur sont faites par le personnel, peuvent être expulsées. L'accès du centre sportif peut aussi leur être interdit, de manière temporaire ou définitive.